

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2008

CONTRATS DE PARTENARIAT - (n° 779)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 27

présenté par
M. Goasguen, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 16

Dans l'alinéa 10 de cet article, substituer aux mots :

« et à l'amélioration de l'efficacité énergétique ou »

les mots :

« à l'amélioration de l'efficacité énergétique et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.